

60.—Fusions des banques canadiennes depuis 1867¹—fin.

Banques absorbantes.	Banques absorbées.	Date. ²
Union Bank of Canada.....	United Empire Bank.....	31 mars. 1911.
Bank of New Brunswick.....	Summerside Bank.....	12 sept. 1901
Merchants Bank of Canada.....	Merchants Bank.....	22 fév. 1868
	Commercial Bank of Canada.....	1 juin 1868
Union Bank of Halifax.....	Commercial Bank of Windsor.....	31 oct. 1902
Northern Crown Bank.....	The Northern Bank.....	2 juil. 1908
	Crown Bank of Canada.....	2 juil. 1908
Home Bank of Canada.....	La Banque Internationale du Canada.....	15 avril 1913

¹Les banques absorbantes énumérées dans la dernière partie de ce tableau n'existent plus aujourd'hui.

²Les dates données ci-dessus depuis 1900 sont celles de l'arrêté ministériel autorisant la fusion.

Caisse d'épargne de l'État et autres.¹—Il existe deux catégories distinctes de caisses d'épargne gouvernementales au Canada: la caisse d'épargne postale, administrée par le ministère des Postes, et la caisse d'épargne de la Puissance, rattachée au ministère des Finances. La première fut créée par la loi des Postes de 1867 (31 Vict., chap. 10), dans le but "d'encourager la petite épargne et de donner à chaque déposant la garantie de l'État pour le remboursement de son dépôt, en capital et intérêt". Au 31 mars 1922, on comptait 1,338 bureaux de caisses d'épargne postales et 82,196 déposants, ainsi qu'on le verra par le tableau 62. Quant aux caisses d'épargne de la Puissance, elles sont administrées par le ministère des Finances, les unes, établies dans les principales cités du Canada sont directement gérées par l'adjoint au Receveur général et les autres, existant dans certaines villes des provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, ont des gérants nommés par décret ministériel; les statistiques relatives à ces dernières sont contenues dans le tableau 63 et celles embrassant les deux catégories font l'objet du tableau 64.

Autres caisses d'épargne.—La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, fondée en 1846 et fonctionnant en vertu de la charte qui lui fut octroyée en 1871, avait au 30 novembre 1922 un capital de \$1,498,570, ses dépôts s'élevaient à \$45,788,640 et son passif total à \$46,158,516. Son actif atteignait \$49,425,326, dont plus de \$31,000,000 d'obligations fédérales provinciales et municipales. La Caisse d'Économie de Notre-Dame de Québec, fondée en 1848, sous les auspices de la Société de St-Vincent de Paul, incorporée par une loi de la législature canadienne de 1855 et pourvue d'une charte fédérale (34 Vict., chap. 7) avait au 30 novembre 1922 en dépôt \$11,123,189, un capital versé de \$1,000,000 et un actif net de \$2,008,543.

Les Caisse Populaires coopératives de la province de Québec (au nombre de 113) constituent également un élément important d'épargne et d'aide financière, les prêts par elles consentis en 1921, au nombre de 14,983 s'élevant à \$4,248,725, soit une légère diminution sur 1920. Leurs bénéficiaires se sont élevés à \$352,940.

Le tableau 61 est consacré aux caisses d'épargne postales, à celles de l'État, à la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal et à la Caisse d'Économie de Notre-Dame de Québec.

¹Le gouvernement de la province d'Ontario a inauguré des caisses d'épargne provinciales payant 4 p.c. sur tous les dépôts reçus, lesquels sont remboursables à vue. Cette institution fonctionne depuis environ deux ans; au 15 janvier 1924, ses dépôts s'élevaient à \$16,000,000, ses clients étaient au nombre de 60,000 à 70,000; elle comptait 15 bureaux distincts, ouverts principalement dans la région ouest de la province. La province se sert de ces fonds pour les besoins du gouvernement, au lieu de recourir à l'émission d'emprunts. Une institution similaire fonctionne au Manitoba, où 4 ou 5 caisses d'épargne avaient reçu environ \$9,000,000 au 30 novembre 1923.